

probable que ces pointes sont les débris d'un volcan écroulé. Leur élévation absolue est de 2717 toises. La montagne d'Ilinissa se trouve placée dans la chaîne occidentale des Andes, dans le parallèle du volcan de Cotopaxi. Elle est réunie au sommet de Rumiñahui, par l'*Alto de Tiopullo* qui forme un chaînon transversal duquel les eaux coulent à la fois vers la mer du Sud et vers l'Océan Atlantique¹. Les pyramides d'Ilinissa sont visibles à une énorme distance dans les plaines qui font partie de la province de *las Esmeraldas*. Elles ont été mesurées trigonométriquement par Bouguer, tant au-dessus du plateau de la ville de Quito, qu'au-dessus des côtes de l'Océan. C'est par la différence de hauteur obtenue par ces deux mesures, que les académiciens françois ont déterminé l'élévation absolue de la ville de Quito, et la valeur approximative du coefficient barométrique. Les physiiciens qui s'intéressent à l'histoire du progrès des sciences placeront le nom d'Ilinissa à côté de celui du Puy-de-Dôme, où Perrier, guidé par les conseils de Pascal, tenta le premier de mesurer la hauteur des montagnes à l'aide du baromètre.

PLANCHE XXXVI.

Fragmens de Peintures hiéroglyphiques aztèques, déposés à la bibliothèque royale de Berlin.

CES fragmens sont tirés de manuscrits anciens dont j'ai fait l'acquisition pendant mon séjour à Mexico. On ne peut révoquer en doute que ce sont des rôles dressés par les collecteurs de tributs, *tlacalaquiltecani*; mais il n'est pas facile d'indiquer les objets désignés dans ces rôles.

N.° 1 fait partie d'un *Cod. Mex.*, de papier d'*agave*, qui a trois à quatre mètres de long. On croit y reconnoître du maïs, de l'or en barres, et d'autres productions qui composoient le tribut, *tequitl*. J'ignore absolument ce que le peintre a voulu indiquer par ce grand nombre de petits carrés disposés symétriquement. Dans la deuxième rangée, en comptant de droite à gauche, on trouve quatre hiéroglyphes qui se suivent en séries périodiques. Les jours marqués çà et là désignent l'époque à laquelle le tribut doit être payé.

¹ Voyez plus haut, pag. 196.